

CANAL PSY

EDITORIAL

L'année universitaire arrive bientôt à son terme. C'est l'occasion de s'intéresser déjà à la prochaine, d'autant plus qu'elle s'ouvrira en septembre sous le signe du changement.

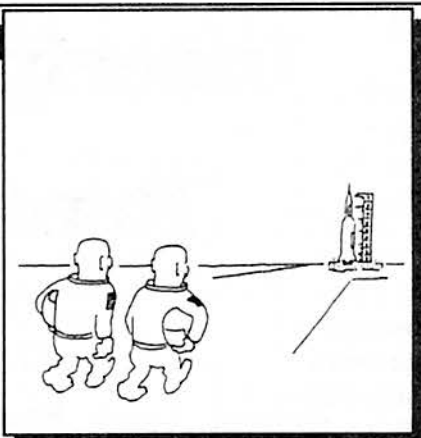
Les décisions ministérielles relatives à la réforme des premier et deuxième cycles d'une part, celles de l'Université d'étendre à toutes les composantes le système des sessions rapprochées en juin d'autre part, ont créé un effet de contrainte pour l'Institut de Psychologie. Celui-ci a dû s'organiser afin que la scolarité prochaine soit cohérente et conforme au projet de formation de l'Institut de Psychologie qui accueille un nombre important d'étudiants engagés dans une activité professionnelle à temps complet.

En conséquence, les règlements de scolarité du DEUG ont subi de profonds changements tant pour ce qui concerne la répartition des enseignements que les procédures d'examen et de validation. Bon nombre de détails vous seront donnés dans les pages de ce numéro de Canal Psy. Sachez toutefois que nous pensons avoir réuni les chances de gagner notre pari : satisfaire aux exigences de réforme et respecter les particularités de profil de nos étudiants.

Le département "Formation en situation professionnelle" a mis en place un "micro-système" à l'adresse des étudiants qui en feraient le choix et qui correspondent à certains critères, énoncés dans les pages suivantes.

L'originalité de ce dispositif a séduit le CEVU de l'Université qui a reconnu le souci de l'Institut de Psychologie de toujours prendre en considération les étudiants salariés.

Toutes nos initiatives et les changements engagés seront l'objet d'une évaluation régulière de façon à



Dossier : La réforme universitaire prête à décoller !

vérifier l'adéquation du régime de scolarité et des besoins des étudiants. S'il faut réajuster, nous réajusterons.

Je tiens à remercier les collègues, enseignants et ATOS qui ont contribué à ce que ce travail se concrétise et aboutisse à un cadre de scolarité que vous jugerez, je l'espère, intéressant.

Je profite de cette période de fin d'année pour vous souhaiter une période estivale reposante pour les uns, studieuse pour les autres, mais agréable pour tous.

Jacques GAUCHER

A PROPOS...

Le DEA de psychologie et psychopathologie cliniques

Le DEA est organisé en double sceaue entre les Universités Lumière-Lyon 2 et C. Bernard-Lyon 1. Il est dirigé par René Kaës.

La thématique générale du DEA est l'analyse des processus psychiques de liaison/déliaison et de leurs modalités psychopathologiques dans les champs des relations intersubjectives et des représentations. L'analyse tente de distinguer et d'articuler les rapports de ces deux champs et, à l'intérieur de chacun d'entre eux les niveaux des organisations intrapsychiques, interpsychiques et transindividuelles : les objets concrets de recherche correspondant à cette thématique groupale sont, notamment, la

Suite p.14

SOMMAIRE

- ② **INFOS PRATIQUES** : inscriptions 93-94
- ④ **DOSSIER DU MOIS** : La réforme universitaire
- ⑨ **AGENDA**
- ⑩ **CONFÉRENCES FPP** sur cassettes
- ⑪ **PUBLICATIONS** : Interview de Paul Fustier
- ⑬ **PETITES ANNONCES**
- ⑭ **LIBRE À VOUS...** Remerciements de Michèle Miché

INFOS PRATIQUES

Inscriptions

Rentrée 93-94

Anciens de Lyon 2

A partir de cette rentrée (93-94) la réinscription à l'Université se fera **exclusivement par minitel** (36.15 LYON 2 ou bornes minitel gratuites dans les locaux du campus de Bron ou du centre ville, des salles spéciales vont également être ouvertes). Aucun formulaire d'inscription ne sera distribué par le service de retrait des dossiers (sauf cas suivants : ne pas avoir pris d'inscription à Lyon 2 depuis 1974, ne pas être en règle avec la bibliothèque universitaire, être en cours de validation d'acquis et en attente du laissez-passer).

L'étudiant(e) saisit son inscription par minitel et envoie ensuite les pièces nécessaires (dont le règlement) au centre d'inscription (l'adresse est indiquée sur minitel). L'inscription n'est effective que lorsque le centre d'inscription a reçu et enregistré les pièces envoyées par l'étudiant(e). Le paiement de l'inscription s'effectue soit par chèque, soit par carte de crédit. Toute erreur dans le montant du chèque envoyé ne permettra pas d'enregistrer l'inscription.

La carte d'étudiant est envoyée par la poste au domicile de l'étudiant(e). A la réception de sa carte, l'étudiant(e) vérifie qu'aucune erreur ne s'est produite et doit immédiatement signaler au centre d'inscription toute anomalie.

Les étudiant(e)s qui attendront les résultats de la deuxième session pour s'inscrire, ne pourront le faire que lorsque ces résultats seront effectivement enregistrés au niveau de l'informatique. C'est-à-dire que même si l'étudiant(e) connaît ses résultats, il doit attendre que ceux-ci soient enregistrés pour procéder à son inscription.

Calendrier : du 5 juillet 1993 jusqu'au 22 juillet 1993 (12h) et du 7 septembre au 23 octobre 1993 (12h). Pour les 3e cycle : jusqu'au 18 novembre 1993 (12h).

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de ces dates.

Nouveaux bacheliers

Les dossiers d'inscription sont à retirer 16 quai Claude Bernard, 69007 LYON sur présentation du relevé de note du baccalauréat et des bulletins de 1ère et terminale à une **commission d'orientation**, selon les dates et modalités suivantes (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30), **en ce qui concerne la psychologie :**

- le 12 juillet :

*Candidats ayant obtenu leur baccalauréat en 1993 à l'issue du premier groupe d'épreuves exclusivement dans un centre d'examen de la région Rhône-Alpes (Académie de Lyon ou de Grenoble),

*Candidats titulaires d'un baccalauréat des Académies de Lyon et de Grenoble antérieur à 1993 et prenant pour la première fois une inscription dans une université,

- du 13 au 21 juillet (sauf samedis, dimanches et jours fériés) :

Tous candidats (dans la limite des places disponibles) dont :

*Candidats ayant obtenu leur baccalauréat en 1993 dans un centre d'examen de la région Rhône-Alpes (Académie de Lyon ou de Grenoble) à l'issue du second groupe d'épreuves.

*Candidats d'autres académies, quelle que soit l'année d'obtention du baccalauréat et prenant pour la première fois une inscription dans une université.

Consulter 36.15 LYON 2 pour tous renseignements complémentaires.

Entrée par équivalence et validation d'acquis

Elle concerne tous ceux **qui ont déjà été inscrits dans une université**, mais également les personnes **qui souhaitent faire valoir une expérience professionnelle** ou des diplômes antérieurs. Ceux-ci doivent remplir un dossier de demande d'accès par validation d'acquis. Le formulaire est à retirer auprès des secrétariats de scolarité Bât. K à Bron, à partir de fin mai (ou par courrier, demande accompagnée d'une enveloppe demi-format affranchie à 4,50F et adressée pour la réponse).

Les dates limite de dépôt sont :
pour la première commission : le 15 juin,
pour la deuxième commission : le 8 septembre,
pour la troisième commission : le 29 septembre.

La réponse de la commission pédagogique (arrêté de validation ou refus) est envoyée par courrier. Inutile de téléphoner aux secrétariats pour la réponse respectivement avant les 5 juillet, 20 septembre et 10 octobre, la commission ne se sera tout bonnement pas encore réunie !

Régime "Formation à Partir de la pratique"

Les personnes qui justifient d'une **pratique sociale ou relationnelle** pour aborder les études en psychologie peuvent prétendre à ce régime de formation et prendre tous renseignements utiles auprès du secrétariat F.P.P. (s. 116 D, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON).

Le formulaire de candidature est à retirer à partir de fin mai au secrétariat ou par courrier (accompagné d'une enveloppe affranchie à 4,20F et adressée pour la réponse). La date limite de dépôt est le 15 septembre (dossier arrivé au secrétariat). La réponse sera donnée par courrier et sera accessible sur minitel (36.15 LYON 2) dès le 1er octobre.

"Contrat personnalisé de formation" (ancien régime E.A.D.)

Cette nouvelle formule s'adresse aux étudiants **salariés à plein temps**. Pour les aménagements pédagogiques et toutes les modalités pratiques voir l'article d'Alain-Noël Henri en p. 6 et 7.

A noter : la réunion de rentrée aura lieu le samedi 9 octobre 93.

Pour tous renseignements :

- **36.15 LYON 2** : tous les renseignements concernant les inscriptions et les services universitaires sur minitel.
- **Scolarité centrale**. Inscriptions administratives. 78.69.73.25.
- **Secrétariats de psychologie** :
1er, 2e et 3e cycles : 78.77.23.23.
F.P.P. : 78.69.70.23.
- **SCUIO** (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)
à Bron 78.77.23.61 ou 78.77.23.42,
au 86 rue Pasteur 78.69.70.06 ou 78.69.70.05 (répondeur)
- **Département reprises d'études au titre de la formation continue**. Pour élaborer un projet de formation, pour vous informer sur vos droits à rémunération en tant que salariés ou demandeurs d'emploi. Françoise Maurin : 78.69.70.77.

DOSSIER DU MOIS

LA RÉFORME
UNIVERSITAIRE

Voici donc réunis les éléments de ce qui se profile pour l'année prochaine, suite à la réforme universitaire. Mais peut-on parler de la réforme ? En effet, les changements en cours résultent en fait de niveaux très divers.

Il y a d'une part la réforme de l'enseignement supérieur lancée par le Ministère en 92 - à quoi par exemple se rattachent la semestrialisation, le tutorat, etc. Il y a d'autre part les modifications de règlements internes à Lyon 2, qui relèvent de la politique de l'Université - c'est le cas des sessions rapprochées, mesure qui est contraire à ce qu'indiquait la circulaire Lang. Il y a enfin les aménagements proposés par l'Institut de Psychologie, soit pour s'adapter aux directives des 2 niveaux pré-cités, soit pour initier des projets pédagogiques ; le plus souvent il s'agit d'une combinaison des deux.

Ce dossier présente donc bien sûr les aménagements concrets pour la rentrée, en psychologie : 1er et 2ème cycles du régime général (p. 8) et nouveaux régime "Contrat personnalisé de formation" qui restructure et complète l'expérience de l'EAD (p. 6, 7).

Il nous a semblé intéressant par ailleurs de rencontrer M. Eric FROMENT, Président de l'Université, qui trace les grandes lignes de la politique universitaire actuelle (ci-contre).

Enfin M. Régis BERNARD, Doyen de la Faculté de Sociologie et d'Anthropologie, opère une mise en perspective historique et sociologique de la réforme actuelle (p. 8).

Interview
d'Eric Froment
Président de l'Université

Canal Psy : Quelles ont été les visées du Ministère dans cette réforme et quelles sont les modalités pratiques de sa mise en place ?

Eric Froment : Premier point, les objectifs du Ministère. L'objectif numéro un c'est sûrement de s'attaquer à ce qui paraît le problème numéro un des premiers cycles, c'est-à-dire l'importance des échecs. C'est donc d'essayer de faciliter et d'améliorer les procédures d'insertion des nouveaux bacheliers dans les cursus universitaires, en clarifiant les procédures d'orientation, en prévoyant des systèmes qui leur permettent notamment de se réorienter assez facilement, et en améliorant d'une façon générale la transition entre la fin du secondaire et le supérieur. Du point de vue de la procédure, c'est une réforme qui a fait l'objet d'une grande concertation, longue, trop longue, et qui aboutit à des textes qui sont, je dirais, très larges, probablement parce qu'on a voulu écouter beaucoup de gens et par conséquent essayé de faire des compromis entre des positions différentes. Donc des contenus assez larges visant surtout à organiser d'une façon assez identique chaque diplôme pour faciliter les réorientations. Finalement la réforme vise à améliorer le rendement du système universitaire, faire en sorte que les moyens qui sont consacrés à l'enseignement permettent de donner plus de diplômés sortant des premiers cycles en particulier. La réforme a permis aussi de repenser les deuxième cycles, mais c'est quand même un problème second.

Où en est-on ? Le nouveau Ministère a décidé une inspection pour savoir surtout quel allait être le coût pour la mise en place des nouveaux DEUG puisqu'ils comportent un plus grand nombre d'heures et une organisation des U.V. un peu différente : des systèmes de modules. Modules qui sont pour nous Lyon 2 des choses qui n'ont rien de très original puisque ça ressemble fortement à nos dominantes. Du point de vue de l'application dans l'ensemble des universités françaises, il est difficile de savoir ce qui est fait actuellement, cela dépend tout d'abord d'une décision du Ministère, qui n'est pas contre le projet mais s'interroge sur son coût ; de plus, en toute hypothèse, si le Ministère répond oui, cela dépendra aussi de la décision d'une certaine façon autonome des universités ; en principe elles sont libres, dans le cadre des contrats d'établissement qu'elles signent avec le Ministère, de choisir

la date et la façon dont elles appliquent les DEUG rénovés.

C. P. : Et où en est-on à Lyon 2 ?

E. F. : En ce qui nous concerne, le problème ne se pose peut-être pas tout à fait de la même façon que pour les autres universités, puisqu'on avait procédé à un certain nombre de modifications qui sont conformes à ce qui a été conçu, décidé, notamment pour les problèmes d'accueil, d'orientation et de réorientations. On a donc certains problèmes d'adaptation aux textes mais probablement beaucoup moins importants que dans les autres universités. Il y a des éléments qui n'étaient pas dans nos règlements : dans certains cas on a décidé de les appliquer tout de suite, par exemple la suppression des notes éliminatoires, pour d'autres on les appliquera plus tard, mais beaucoup d'éléments de la réforme sont déjà en place à Lyon 2. Il y a d'autre part de nouvelles formations qui nous sont proposées. Il y a un DEUG "mathématiques, informatique et statistiques appliquées aux sciences humaines et sociales" qui nous intéresse à la fois pour essayer d'éviter que systématiquement dès lors qu'il y a l'indication de "mathématiques" ou "d'informatique", de tels diplômes soient considérés comme étranger à notre domaine d'université de lettres et sciences sociales. Au contraire nous revendiquons de telles formations qui nous permettent d'évoluer et de nous rapprocher des DEUG scientifiques au sens traditionnel du terme. C'est un élément que l'on souhaite voir mis en place à Lyon 2, pas en 93 mais probablement en 94.

Autre point, contenu dans la réforme, qui nous intéresse à Lyon 2 et vers lequel on a déjà cheminé : la pratique d'une langue vivante étrangère et de l'outil informatique. Ces éléments existaient à Lyon 2 mais on souhaite aller plus loin dans cette direction : 1 - au niveau des langues puisqu'on a cette année expérimenté l'enseignement intensif des langues en septembre pour la sociologie. C'est un type d'enseignement des langues vivantes qui nous paraît adapté à une bonne compréhension, notamment orale, des langues. Donc sans que ce soit le projet du Ministère, mais puisque déjà il y a une obligation de langue vivante dans les DEUG, nous allons faire en sorte de continuer à travailler dans cette direction. En matière de généralisation de l'utilisation de l'outil informatique, nous avons le désir, indépendamment de la réforme du Ministère

— mais si on le fait avec le Ministère c'est encore mieux — d'avoir un enseignement d'informatique dès la première année : l'an prochain cette expérience aura lieu sur une partie des DEUG de l'Université.

Par plusieurs aspects, l'Université Lyon 2 se sent finalement assez à l'aise avec la réforme, soit qu'elle l'ait anticipée soit que les principes même qui la guident conviennent à ce qui avait été dans le choix des équipes présidentielles précédentes ou de la nôtre. Cela ne nous impose pas une rupture. D'une façon générale d'ailleurs, et je reviens au problème de l'application par l'Université, ce sont des textes qui n'ont pas créé de remous, ni dans le milieu enseignant ni dans le milieu étudiant, à la différence des autres réformes. Il faut bien comprendre qu'entre un texte réglementaire et l'application qui s'en fait à la base, il y a toujours un écart assez important, il y a toute une évolution qui se fait graduellement.

C. P. : Une autre question à Lyon 2 préoccupe beaucoup de monde, c'est celle des sessions rapprochées qui ne fait pas partie, elle, de la réforme ministérielle.

E. F. : Tout à fait, c'est pour ça que je ne répondais pas à ce problème qui ne se situe pas dans ce cadre. De la même façon que je vous disais qu'il y a eu des évolutions à Lyon 2 antérieures à la réforme, de même qu'en

matière de langues vivantes et d'informatique, on a notre propre manière de voir les choses, et bien en matière de rythmes universitaires nous avons souhaité poser le problème très clairement, indépendamment de toute pression. Je crois que cela fait partie de l'autonomie des universités que d'être capable de prendre un problème et de se demander dans quel sens il faut faire évoluer l'institution. Donc nous avons choisi, vous dites les deux sessions rapprochées, je dirais de terminer l'année universitaire avant de commencer la suivante. C'est-à-dire qu'il me semble très important que début septembre, les enseignants, et en particulier les responsables d'enseignement, aient, autant que possible, connaissance du nombre de personnes qu'ils auront à enseigner l'année suivante et qu'ils puissent, durant le mois de septembre, préparer correctement le début des enseignements, qui se situe début octobre, en étant à peu près sûrs du nombre d'étudiants plutôt que de découvrir ce nombre à la rentrée et de devoir créer un groupe de T. P., changer des horaires, déplacer des éléments, et perturber le fonctionnement de l'année...

Ce sur quoi j'insiste beaucoup c'est que, au fond, il y a toute une période qui est aujourd'hui gaspillée et c'est très clair pour les bacheliers qui s'inscrivent en juillet et n'ont aucun contact pédagogique avant septembre. Si le contact s'établissait un peu

plus tôt, même sans parler d'enseignement, en juillet, cela leur permettrait de commencer à travailler, à lire des livres qui leur seraient donnés simplement pour les échauffer, les diriger dans une discipline qu'ils ne connaissent pas, très souvent, en sortant du secondaire. Ce serait autant de gagné. Si on débutait un peu plus tôt l'année universitaire en maîtrise, on pourrait très bien commencer à travailler les mémoires début juillet, par exemple, le travail bibliographique. Au fond décaler l'année, arriver à terminer en juin ne porterait pas non plus préjudice aux travaux d'été que les étudiants sont obligés de faire pour gagner leur vie. C'est une autre organisation dans laquelle au lieu de travailler l'été suivant on travaille l'été précédent. Ceci amène à poser la question de la nature de la première session : nous souhaitons qu'elle soit davantage faite de contrôle continu. C'est une session qui commence en décembre, qui se termine en juin mais dont on ne souhaite pas que les épreuves de juin soient les épreuves décisives. On doit prendre en compte une évolution dans l'année. C'est un problème qui avait aussi été repéré par l'équipe présidentielle précédente, veiller à ce qu'on ne passe pas trop de temps aux examens au détriment du temps consacré aux enseignements.

**Propos recueillis
par Sabine Vallette**

Changements concernant le régime général en psychologie

Voici les grandes lignes de ce que l'on peut déjà indiquer. Plusieurs points sont encore en travail, dont vous trouverez tous les détails, en septembre, dans le guide de l'étudiant, qui seul fera foi des règlements de scolarité arrêtés.

Premier cycle

— **Une plus grande continuité** entre 1ère et 2ème année par une simplification et une clarification des codes et intitulés d'UV : les UV de dominante 1 seront numérotées de 1 à 10 (4 en 1ère année, 6 en 2ème année).

— **Semestrialisation** : toutes les UV de dominantes 1 seront semestrielles. La validation se fera en fin de chaque semestre plus une session de rattrapage pour toutes les UV mi-juin.

— **Sessions rapprochées** : la 2ème session est remplacée par une session de rattrapage mi-juin.

— **Suppression des notes éliminatoires** et maintien de la compensation à l'intérieur des blocs.

— **Système par blocs en 2ème année** : les UV d'un même semestre constitueront un bloc (donc : 2 blocs de 3 UV). Les étudiants seront ainsi répartis en 2 groupes (par ordre alphabétique) qui permuteront en milieu d'année. Par exemple, le groupe 1 fera au 1er semestre le bloc 1 (UV 1 et 2), et au second semestre le bloc 2 (UV 3 et 4), et inversement pour le groupe 2. Une possibilité de changer de groupe en début d'année sera réservée pour environ 10 % des étudiants. Il n'y aura pas de permutation de droit, les demandes seront évaluées par une commission pédagogique et soumises aux critères suivants : salariés à plein temps, handicapés, sportifs de haut niveau, situations de santé ; et à condition qu'elles respectent une parité entre groupe 1 et 2.

— **Changements concernant les enseignements en 1ère année :**

*suppression de l'UV AEPF,

*renforcement du tutorat sous forme de réunions de groupe au 1er semestre et d'accueil individualisé au 2ème semestre,

DOSSIER DU MOIS

Du nouveau pour les étudiants travailleurs

En DEUG, licence, et maîtrise (régime général) : le contrat de formation personnalisé

Un peu d'histoire

Depuis 25 ans, l'Université LYON 2 a sans discontinuer attaché une attention particulière aux très nombreux étudiants en psychologie simultanément engagés dans la vie professionnelle. Plus nombreux qu'ailleurs dans les sciences humaines et sociales, parce que, à ceux qui ont besoin de travailler pendant leurs études, s'ajoutent les praticiens de nombreux métiers dont les études universitaires, en général entamées ou reprises sur le tard, s'inscrivent dans le fil de leur pratique.

Ce fut d'abord, dès 1968, un "régime étudiants-travailleurs", qui combinait groupes spécifiques d'élaboration de travaux, horaires du soir et du samedi, et UV réservées aux étudiants travailleurs.

Puis le régime "Formation à Partir de la Pratique" a systématisé à partir de 1979 certains aspects de l'expérience pédagogique acquise dans le cadre du "régime étudiants travailleurs" - ceux qui valorisaient la recherche personnelle en prise sur la pratique plutôt que la relation scolaire au savoir. Cependant les deux tiers environ des étudiants travailleurs restaient inscrits dans le régime général.

Or les réformes successives, et la pression démographique (le nombre total d'étudiants de notre université a presque doublé en peu de temps à la fin des années 80) avaient quelque peu fait tomber en désuétude la plupart des dispositions particulières initiées dans les années 70. C'est pour reprendre la question à zéro en fonction de données plus contemporaines que la présente année universitaire a vu l'apparition du dispositif dit "Enseignement à Distance", très imparfaitement nommé d'ailleurs puisqu'il combine en effet le modèle de l'enseignement à distance, notamment avec l'enregistrement des cours magistraux sur cassettes audio, et le modèle de la formation continue, avec les regroupements du samedi.

Ce système a démarré comme on sait cette année sur la moitié du DEUG et devait

monter progressivement en puissance en six ans, avec chaque rentrée l'extension à une nouvelle demi-année.

Entre temps l'Université a décidé la réforme des rythmes universitaires, dont le principal effet est de supprimer la session de septembre. Or l'obstacle majeur à cette réforme était qu'elle retirait aux étudiants travailleurs la possibilité de profiter des vacances d'été pour préparer les validations requérant une importante élaboration personnelle. En outre l'expérience d'EAD faisait apparaître que le système choisi ne répondait exactement qu'à certains cas d'étudiants, ce qui obligeait à réfléchir à la grande disparité des situations concrètes et des attentes vis à vis de l'Université.

Au cours de la réflexion ainsi engagée, il est apparu souhaitable d'intégrer la question des rythmes universitaires dans une approche plus globale des conditions d'étude pour les personnes engagées dans la vie professionnelle, et ainsi de définir un dispositif à la fois assez souple et assez charpenté pour garantir à la fois une appartenance clairement identifiable des bénéficiaires des mesures d'exception, une cohérence pédagogique justifiant ces mesures et une maîtrise permanente par l'institution universitaire de leur application et notamment de leur extension et de leur coût.

C'est ainsi que s'est élaboré un projet de dispositif global à l'intention des étudiants de Psychologie en situation professionnelle. Ce dispositif sera désigné administrativement par ce qui constitue sa pièce maîtresse : "Contrat de Formation Personnalisé" ou CFP. Comme on vient de le voir, il englobe le dispositif inauguré l'an dernier sous le nom, d'ailleurs inadéquat, d'"Enseignement à Distance" (EAD), appellation qui devrait de ce fait disparaître.

Le nouveau dispositif

Il restructure l'ensemble des aménagements et services destinés aux

professionnels engagés dans le régime général des études de psychologie. Le principe général est la négociation d'un contrat personnalisé tenant compte à la fois de la situation concrète de l'étudiant, notamment en termes d'éloignement, de disponibilité en temps, d'expérience antérieure et de contexte professionnel, des possibilités d'aménagement de la formation comme de la validation compatibles avec la nature des différents enseignements et leurs conditions d'encadrement.

Deux limites le circonscrivent clairement :

- il fonctionne à l'intérieur du régime d'études par UV, et donc s'ajoute au régime FPP sans s'y substituer, tout en partageant avec lui la gestion d'un certain nombre d'outils communs.

- l'adhésion à ce dispositif est contractuelle ce qui implique qu'aucun étudiant ne peut y être inscrit "d'office", et donc qu'il subsistera des étudiants travailleurs "de droit commun" prenant leur inscription dans les mêmes conditions (et au même tarif) que les étudiants ordinaires, et soumis aux mêmes règles qu'eux ; mais aussi que l'Institut de Psychologie garde à tout moment le contrôle des critères et surtout des flux d'adhésion.

Le Contrat de Formation Personnalisé

Effectivement négocié avec le chargé de mission (voir ci-dessous), signé au nom de l'Institut par l'enseignant responsable, et valant inscription pédagogique, le contrat comporte avec la liste des UV ou modules préparés, la liste des aménagements de formation, outils d'aide à la formation et aménagements de la validation (voir ci-dessous) dont le bénéfice est accordé à l'étudiant.

Il n'est évidemment pas question d'inventer pour chaque étudiant un régime particulier. La personnalisation résultera du choix et de la combinaison de conditions particulières et d'instruments d'études et/ou de validation sur une liste de possibilités préalablement négociées avec les responsables et les équipes pédagogiques par l'équipe chargée de gérer le dispositif. Ces "palettes" seront naturellement évolutives d'une année à l'autre en fonction des contraintes et des besoins et ce qui est évoqué ci-dessous n'a donc que valeur indicative.

Quels avantages particuliers confère l'adhésion au CFP ?

Des aménagements des obligations de formations, par exemple enregistrements sur cassettes audio de cours magistraux ou

d'autres instruments suppléants la présence aux cours, tels que bibliographies ou photocopies, des regroupements de TD sur des samedis (en 2ème année de DEUG seulement cette année, mais progressivement étendus les années suivantes à la licence et la maîtrise).

Des aides au travail personnel par le journal mensuel Canal Psy, l'accès à la vidéothèque de l'Université et prochainement des outils télématiques.

Des aménagements de la validation, variables selon les UV avec notamment le plus souvent possible le bénéfice d'une session de septembre, par dérogation au

nouveau système des deux sessions bloquées en mai et juin.

Attention : la signature d'un CFP vous engagera irrévocablement pour l'année en cours.

Le cadre institutionnel

Dans le cadre du département "Formation en Situation Professionnelle" le dispositif est géré par une EQUIPE constituée de l'ENSEIGNANT COORDINATEUR, enseignant titulaire qui assure la responsabilité et la coordination : du CHARGE DE MISSION, cheville

ouvrière du système sous l'autorité directe de l'enseignant coordinateur, qui négocie les CFP, les aménagements d'étude et de formation, repère les difficultés structurelles rencontrées de part et d'autre et propose des solutions institutionnelles ; et enfin d'une SECRETAIRE qui, sur le même plan que les actuels secrétariats de cycle, assure le suivi complet de la scolarité des étudiants, plus la gestion courante, administrative et financière, des actions spécifiques (AE, AV, OAF).

Alain-Noël HENRI

Le contrat de formation personnalisé Mode d'emploi

Quelles différences avec le dispositif "enseignement à distance" ?

L'inscription en EAD liait de façon rigide la participation aux groupes du samedi, l'abonnement aux cassettes de cours magistraux, l'abonnement au journal dans le cadre de la préparation à un groupe indissociable d'UV. Le nouveau système permet de négocier en fonction du profil personnel de l'étudiant et de son plan d'étude la combinaison la plus adaptée mêlant le cas échéant les ressources (cours, examens) destinées aux étudiants ordinaires et les ressources spécialement destinées aux travailleurs.

Ne sont systématiquement liés au CFP que l'entretien initial d'orientation et l'abonnement au journal Canal Psy.

Qui peut être concerné ?

Des étudiants :

- travaillant à temps plein,
- ayant au moins cinq ans d'activité professionnelle,
- prévoyant d'être inscrit en 2ème année de DEUG, en licence ou en maîtrise à la rentrée de septembre 93.

Parmi eux :

- les étudiants qui étaient inscrits cette année (92-93) en EAD sont admis de droit,
- les étudiants qui étaient inscrits cette année (92-93) en DEUG, licence ou maîtrise de psychologie mais non en EAD peuvent s'inscrire dans la limite des places disponibles,
- 50 places sont réservées en outre à de nouveaux étudiants en psychologie à condition que la participation au groupe du samedi fasse partie de leur contrat.

Le coût

Le droit d'inscription, fixé à 2000 francs pour les étudiants de DEUG et 1900 francs pour les autres années (compte tenu de ce que les regroupements du samedi ne seront cette année encore organisés que pour le DEUG), couvre forfaitairement, outre l'inscription normale à l'Université, tous les surcoûts occasionnés par le dispositif, et ce quel que soit le contenu du CFP.

Le montant est certes plus élevé que l'inscription en EAD l'an dernier. Cela s'explique par le coût spécifique de la personnalisation, qui offre en contrepartie à l'étudiant la présence d'une personne spécialement chargée de prendre la mesure de son cas personnel et de le guider dans les méandres du cursus universitaire.

En outre, ponctuellement, pourront être "vendus" à prix coûtant des services non prévus au CFP, par exemple cassettes ou photocopies à l'unité, qu'on s'attachera toutefois à limiter pour ne pas transformer le dispositif en "boutique"...

Comment s'inscrire ?

DES MAINTENANT, déposer dans l'un des secrétariats de scolarité un bulletin de pré-inscription (ci-joint ou à se procurer dans les secrétariats de scolarité) avec une enveloppe timbrée à 2,50 F portant vos noms et adresse: l'ordre de réception sera déterminant pour l'inscription à l'intérieur des quotas mentionnés ci-dessus.

LES ETUDIANTS NON ADMIS FAUTE DE PLACE seront avisés courant juillet.

LES ETUDIANTS ADMIS recevront au plus tard début septembre une convocation pour un entretien de négociation du CFP et toutes les indications utiles pour leur inscription administrative.

DOSSIER DU MOIS

Réforme, rénovation pédagogique ? Pour quoi faire ?

Parmi les traits qu'il faudrait retenir pour décrire l'école, s'imposerait sans doute avec insistance le fait qu'elle semble se complaire dans la réforme. Depuis de nombreuses années, le système d'enseignement, et tout particulièrement l'Université, est devenu un vaste chantier, pris toujours entre deux projets de réforme, qui n'aboutissent jamais vraiment, voire sont retirés ou transformés avant même la publication de leurs décrets d'application.

L'Université vient de connaître un des épisodes de ce véritable "feuilleton" de la réforme (feuilleton, parce qu'on peut se demander si, dans l'affaire, l'essentiel est le changement ou le discours du changement), à travers ce qu'il est convenu d'appeler la rénovation pédagogique. Après avoir longtemps hésité, le précédent Ministère a proposé un ensemble de textes, édulcoré au regard du projet initial, visant à réformer les 1^{er} et 2^{ème} cycles. L'actuel Ministre a décidé de maintenir ces textes, mais du bout des lèvres, faisant ainsi entendre (craindre ou espérer) que le projet s'enliserait rapidement, pour laisser place à une nouvelle version du projet ou à un autre projet. Et il faut dire encore que cette rénovation succède à celle entreprise, pour les DEUG, en 1984, qui elle-même s'était assignée comme objectif d'améliorer le cadre pédagogique fixé en 1968 par la loi Faure, qui elle-même...

Faut-il voir, comme tout invite à le

faire, dans cette succession de réformes et surtout dans l'accélération de la vitesse de leur obsolescence, le symptôme d'une crise majeure de l'institution ? Faut-il en conclure que décidément celle-ci n'est pas réformable, tant son inertie intrinsèque se montre apte à anéantir toute velléité de changement ? Après tout, les discours ne manquent pas pour stigmatiser l'Université et plus largement le système d'enseignement et leur imputer la responsabilité du chômage, celle de la baisse du niveau ou de la crise des valeurs morales...

Or, il faut rappeler (le démontrer serait ici trop long) que le chômage est fondamentalement un problème de partage du travail et non pas le résultat d'une formation inadaptée, que, malgré l'insistance des dénonciations, le niveau n'a pas baissé, bien au contraire...

Et de la même façon, il faut dire que, si l'école traverse une crise, c'est d'une crise de croissance dont il s'agit. Aujourd'hui, la moitié d'une classe d'âge obtient le baccalauréat. Quant à l'Université, chacun a pu mesurer quel bouleversement démographique elle vient de connaître, véritable explosion universitaire, qui n'est sans doute pas achevée et dont on peut penser qu'elle représente une des transformations majeures de nos sociétés.

Cette explosion, qui s'est traduite par un très fort accroissement des effectifs (ils ont été multipliés par cinq en trente ans) et

par la diversification des publics accédant à l'Université, s'est accompagnée de la succession de réformes que l'on connaît, d'une façon comparable à l'explosion scolaire qui, dans les années cinquante, a touché le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire. Et si, embrassant l'ensemble du système d'enseignement, on prolonge le regard vers la longue durée, on pourra noter que régulièrement celui-ci est secoué par des crises, dont les manifestations ne sont pas sans rappeler ce que l'on observe aujourd'hui. Face à l'accroissement des effectifs, se développe un ensemble de discours qui viennent d'une part déplorer les méfaits de cet afflux, en ce qu'il perturbe le fonctionnement de l'institution, mais également conduit à la dévalorisation des diplômes et donc à la frustration des diplômés, et d'autre part dénoncer la baisse de niveau qui en découle. Dans le même temps, l'institution entreprend, parfois de façon frénétique et désordonnée, de se transformer.

La répétition de tels phénomènes, à chaque fois qu'un degré du système d'enseignement s'ouvre à un plus large public, invite à penser qu'il y a là un des facteurs essentiels de son histoire. Et on peut même faire l'hypothèse que les projets de réforme et de rénovation ne sont finalement que tentatives des pouvoirs politiques et institutionnels pour contrôler, tout en leur donnant un habillage réglementaire, les transformations rendues nécessaires.

C'est en tout cas la meilleure façon d'interpréter la présente rénovation pédagogique, dès lors que l'on observe qu'elle ne fait que généraliser et rendre obligatoires des dispositions que les Universités avaient prises, en ordre dispersé, pour faire face à l'actuelle et impressionnante demande d'enseignement supérieur. Et à cet égard, l'expérience de notre Université est sans doute exemplaire.

Régis BERNARD

Suite de la page 5

* création d'une UV d'histoire des sciences humaines et de la psychologie (2h hebdomadaires de cours magistral et 2h de T.D. tous les quinze jours)

* création d'un enseignement d'informatique au sein du module de langages communs, en 2^{ème} année :

* création d'une UV de psychologie clinique en dominante 1, remplaçant celle existant en dominante 2 mais refondue quant à son contenu.

Deuxième cycle

- Sessions rapprochées : cette mesure entre également en vigueur pour la licence et la maîtrise cette année. Il y aura donc une session de

rattrapage en juin. Attention : la session de septembre est maintenue pour les notes de recherches de maîtrise uniquement.

- Simplification des procédures de validation : afin de rendre possible l'organisation des sessions rapprochées notamment d'un point de vue administratif. A simple titre d'exemple : les trois cours magistraux de licence forment un module à l'intérieur duquel ils se compensent de sorte qu'une seule note sera enregistrée. Les règlements de scolarité et les procédures de validation seront communiquées en détail dans le guide de l'étudiant à la rentrée.

- Création de Travaux Dirigés sur le groupe en licence : les heures libérées par la suppression de l'AEPF sont ainsi reportées en T.D. sur le groupe dans le cadre de la psychologie sociale.

AGENDA

LYON ET REGION

Utilisations de la classification du handicap pour l'enfance inadaptée, jeudi 16 septembre, organisé par le GFEP (Groupe Français d'Epidémiologie Psychiatrique), Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, 290 Rte de Vienne, 69373 LYON CEDEX 08. Lieu : Espace Fauriel, cours Fauriel, ST ETIENNE. Tarif : 300F.

10èmes journées d'études sur la vidéo en psychiatrie, jeudi 16 et vendredi 17 septembre, organisé par l'association AURORA c/o Nicole Guyard, 253 rue des Erables, 69009 LYON. Lieu : Université LUMIERE-Lyon 2, Bât B, 69500 BRON. Tarifs : 600F, étudiant 400F. Rens. : 78.35.29.57. (de 9h à 12h).

AUTRES REGIONS

La santé des migrants et des réfugiés en Europe, vendredi 24 et samedi 25 juin, organisé par Migrations-Santé, 23 rue du Louvre, 75001 PARIS. Lieu : Cité Internationale Universitaire, 19 bd Jourdan, 75014 PARIS. Rens. (1) 42.33.24.74.

Autisme et stratégies éducatives, jeudi 24 et vendredi 25 juin, organisé par E.D.I. Formation, 15 rue de la Terrasse, 06110 LE CANNET. Tarif : 2200F (comprenant les deux déjeuners). Rens. : 93.45.53.18.

Violences. Penser, agir, transformer, du 29 juin au 2

juillet, organisé par Le Journal des Psychologues, 18 bd Camille Flammarion, 13001 MARSEILLE. Lieu : La Villette - Cité des Sciences, Paris. Tarifs : 1200F, FC 1400F, étudiants 900F. Rens. 91.62.22.77.

L'enfant et le féminin, samedi 3 juillet de 9h à 18h, organisé par le nouveau réseau du Cereda (Centre d'Etude et de Recherche sur l'Enfant dans le Discours Analytique). Lieu : Grand Auditorium de la Faculté de Médecine, place Henri Dunant, 63000 CLERMONT-FERRAND. Tarifs : 250F, étudiants 150F. Rens. 73.34.23.11.

L'acte de parole et les effets de séduction en psychanalyse, samedi 3 et dimanche 4 juillet, organisé par le CIRPC (Centre Inter-régional de Recherche en Psychopathologie Clinique), Université de Provence, UFR de Psychologie et Sciences de l'Education, 29 av. R. Schuman, 13621 AIX-EN-PROVENCE. Lieu : la Vieille Charité, 2 rue de la Charité, MARSEILLE. Tarifs : avant le 3 juillet 500F, étudiants 300F, le 3 juillet 750F, étudiants 400F. Rens. 42.20.07.26.

Festival européen des artistes handicapés mentaux, samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 juillet. Lieu : Figeac (46). Tarifs : 500F, groupes 400F. Rens. : AFEEAHM, Centre culturel, 2 Bd. Pasteur, 46100 FIGEAC, Tél. : 65.34.57.06.

A PREVOIR...

5th European Conference for Research on Learning and

Instruction, du 31 août au 5 septembre, organisé par l'UFR de Psychologie et Sciences de l'Education, Université de Provence, 29 av. R. Schuman, 13621 AIX-EN-PROVENCE Cedex. Lieu : AIX-EN-PROVENCE. Tarifs : 1500F (après le 31 mars), étudiants -20%.

Universel et différentiel en psychologie, jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 septembre, organisé par l'APSLF et le CREPCO (Centre de Recherche en Psychologie Cognitive), Université de Provence, 29 av. R. Schuman, 13621 AIX-EN-PROVENCE Cedex. Lieu : Bibliothèque Méjanes, 8-10 rue des Allumettes, 13098 AIX-EN-PROVENCE. Tarifs : 700F, étudiants 200F (+30% après le 30 avril. Rens. 42.20.03.45. ou 42.95.11.31.

Le Soi et l'Autre : problématique des greffes d'organes, vendredi 17 et samedi 18 septembre, organisé par la Société de Psychologie Médicale de Langue Française. Lieu : POITIERS. Rens. Dr S. Revel, 134 Rte de Poitiers, 86280 SAINT-BENOIT, 49.01.13.98.

4e congrès francophone des droits de l'homme âgé, jeudi 30 septembre et vendredi 1er octobre, organisé par AFDHA, 17 rue A. Einstein, 69200 VENISSIEUX. Lieu : Ecole Normale Supérieure de Lyon, 46 allée d'Italie, 69007 LYON. Tarifs : 830F,

étudiants 250F, date limite 31 août. Rens. 72.50.17.33.

Pratiques institutionnelles et théorie des psychoses, jeudi 30 septembre, vendredi 1er et samedi 2 octobre, organisé par le Laboratoire de Recherche Opératoire en Psychologie et Sciences Sociales (ROPS) et le Centre de Psychologie Clinique de l'IPSA (Institut de Psychologie et de Sciences Sociales Appliquées). Université Catholique de l'Ouest, 3 place André Leroy, BP 808, 49008 ANGERS Cedex 01. Rens. 41.81.66.19.

CANAL PSY

Institut de Psychologie
Université LUMIERE-Lyon 2
5, av. P. Mendès France
69676 BRON Cedex

10 numéro par an. 10 F le numéro.

POINTS DE VENTE :

à Bron - ELYPSY (Salle 114 K)
- secrétariat de 3e cycle (s. 126 K)
en ville - au secrétariat F.F.P. (s. 116 D,
16 quai C. Bernard, Lyon 7e)

ABONNEMENTS : Etudiants Lyon 2 - 90F
Autres - 150 F

.....

M.....

Adresse.....

.....

.....

Tél :

Qualité (étudiant en/profession):

.....

souhaite s'abonner à Canal Psy pour un an (10 numéros) à partir du mois de

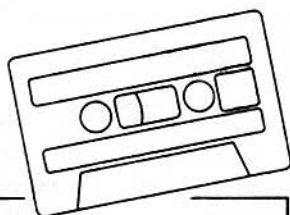
19..... et retourne ce bulletin accompagné d'un chèque de F à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université LUMIERE-Lyon 2 (merci de joindre une photocopie de la carte d'étudiant).

.....

Les conférences F.P.P. sur cassettes



urant ces mois d'été l'agenda s'amenuise mais F.P.P. enregistre au fil du temps les conférences du samedi matin. Voici la liste des intervenants et des thèmes que vous pourrez entendre ou réentendre :



ANDRE F.	L'enfant "insuffisamment bon" en thérapie familiale analytique
ARAR K.	La notion d'équipe dans le domaine du travail social
ARNARDI P.	Chômage et formation (2 cassettes)
AUPETIT J. (Mar-89)	Méthode de statistiques en psychologie
BARIN D. (Fév-88)	Crise de milieu de vie / formation continue
BERGER M.	Modes d'approche en thérapie familiale
Dr BERGER	Apports psychanalytiques : troubles graves des apprentissages (4 cassettes)
BONNET M.	L'accès au savoir
BORIE J. (Fév-92)	Les psychotiques et l'écrit
BOURGAÏN D. (Déc-92)	Eléments de réflexion sur l'altérité
BRET D. (Jan-92)	La communication non-verbale : du biologique au psychologique
BURGELIN Cl. (Avr-89)	Littérature et psychanalyse
CICCONE A.-L'HOPITAL M. (Nov-91)	Modalités identif. primitives et failles dans la constitution de la peau psychique
CHAMCHAM R.	L'enfant imaginaire dans la culture maghrébine
CHARRON J. M.	A propos des psychoses infantiles
CHILAND C.	L'identité sexuelle
CHOUVIER B. (Fév-91)	Paradoxe de la croyance
CUSIN M. (Mar-92)	Les images et le désir de ça-voir
DOLLE J. M.	Cours de psychologie génétique (9 cassettes)
DOLLE J. M. - BELLANO D. (Jan-93)	Comment se construisent nos connaissances ? Auto-organisation de la pensée
DREVON M. (Avr-90)	Dialectique de couple
DUCHAMP M.	Le singulier voyage de la pratique à la connaissance
DUMONT F. (Avr-93)	Quel travail en prison pour un psychologue ?
DUPIR D. (Mai-92)	L'entreprise entre deux logiques : économique et psycho-sociale
FAYOL-NOIRETERRE J. M. (Fév-90)	Les psys, le justiciable, les juges
GINET D. - BESSE J. M. (Avr-88)	L'apprentissage de la lecture
GUILLAUMIN J. (85-86)	Cours de maîtrise (11 cassettes)
HENRIOT J. M.	L'analyse par le rêve éveillé
JEAN C. (Déc-90)	Des enjeux à tenter d'écrire son expérience clinique
JOSEPH I.	L'abstraction du sujet
JOURDAN H.	Biologie et psychologie
KAËS R. (Déc-91)	Les affinités du groupe et du traumatisme. Le travail intersubj. de leur mise en sens
KAMMERER P. (Avr-91)	Ruptures d'identité dans un pays pluriethnique
KHAYAT M. (Avr-88)	Clinique de l'abandonisme - l'angoisse d'abandon
LAPLANTINE F.	Un voyant dans la ville
LASSERRE H. (Mar-91)	La pratique du sociologue du travail
MEIRIEU P. (Mai-93)	Qu'apprend-on en formation qui serve à autre chose qu'à réussir la formation ?
MELLIER D. (Déc-89)	Evolution des crèches en milieu de vie
MEMERY L. (Fév-93)	L'inquiétante familiarité entre société duale et phantasme de la scène primitive
MICHON J. F. (Mar-90)	L'autorité et la folie
OLIVIER C.	Les enfants de Jocaste
PORTALIER S. (Mai-91)	La rééducation des enfants déficients sensoriels
REBOUL H.	L'approche de la mort et la recherche
ROUSSILLON R. (Nov-88)	Trois repères sur la thérapie des psychoses
STERN J.	La deuxième génération de l'holocauste en Israël
THYS B.	Tant qu'il y aura des pères
VAGINAY D. (Nov-92)	Mongolisme, trisomie 21 : une quête d'identité
YAHIAHOUI A. (Jan-91)	Approche ethnopsychiatrique de l'analyse de la demande

BON DE COMMANDE en page 13

PUBLICATIONS

Penser la relation d'accompagnement

Paul Fustier présente de manière synthétique son dernier ouvrage, *Les corridors du quotidien*, puis répond pour Canal Psy à quelques questions.

Cet ouvrage est une tentative pour approfondir la compréhension des situations du quotidien et des rencontres informelles qui scandent les "prises en charges" d'enfants en difficultés dans les institutions qui les accueillent. Dans ces "corridors du quotidiens" s'effectue un accompagnement de la vie ordinaire que les concepts de la psychologie clinique permettent d'éclairer. Des éducateurs, des soignants en sont les maîtres d'œuvre. Cet ouvrage prend place parmi les recherches qui pensent les conditions, liées à la pratique professionnelle, permettant à cette approche au quotidien de produire des effets de changement psychologique chez les personnes accueillies.

Le livre commence par l'exposé d'un thème suivi d'une coda (les cinq premiers chapitres). Le thème forme une unité : il est une tentative d'élaboration d'une théorie de l'accompagnement de la vie ordinaire en institution. Un certain nombre de questions sont alors abordées : le nécessaire échec d'une institution construite sur l'illusion de la dévotion maternelle ; le deuil obligé, pour l'éducateur de la réalisation d'un idéal ; la banalité au quotidien ; le paradoxe de la transitionalité en institution ; la relation d'étayage obligé ; cadre et dispositif institutionnels.

Les quatre variations qui succèdent au thème peuvent être lues de façon indépendante. Chacune forme un tout qui a son propre sens. Mais d'un autre côté, chacune doit être considérée comme la reprise d'une des caractéristiques du thème, envisagé sous un angle particulier.

La première variation (le Don et la position énigmatique) est, de notre point de vue, la plus importante ; la vie en institution multiplie les échanges qui opèrent à partir de dons "ambigus". Il s'agit de vrais-faux dons (nourriture, logement...) qui en sont sans en être, et qui mettent celui dont la fonction est d'accompagner la personne accueillie en position énigmatique. Ces vrais-faux dons témoignent-ils pour celui qui les reçoit d'une retrouvaille maternelle ou d'une nécessité de fonction que l'enfant pourrait entendre comme de l'indifférence ? Peut-être est-ce ce travail sur l'énigme, toujours posée jamais résolue, qui est l'élément majeur du traitement institutionnel.

La deuxième variation (des conflits hiérarchiques) étudie deux types de conflits, de génération différentes. Malgré le décalage historique, la même problématique s'y retrouve : une situation d'impuissance est générée par un directeur ou par une équipe militante qui s'identifie à "leur" institution, sans pouvoir faire le deuil de l'idéal d'une perfection maternelle.

La troisième variation (un porte croyance) s'interroge sur ce qui est déposé d'illusion résiduelle dans le personnage du psychologue, du psychiatre ou du psychanalyste en institution.

La quatrième variation (Alliance ou Génération), introduit l'hypothèse d'un bouleversement brutal d'une relation d'accompagnement, lorsque disparaît l'axe référentiel qui distingue symboliquement deux générations différentes (l'éduquant et l'éduqué, ou le soignant et le soigné) au profit d'un autre axe référentiel (intragénérationnel celui-là) qui distingue symboliquement deux partenaires "à égalité".

Paul FUSTIER

Les corridors du quotidien, la relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfants, PUL, coll. "L'autre et la différence", Lyon, 1993, 189 pages.

Entretien avec Paul Fustier

Canal Psy : Comment un psychologue peut-il mettre en œuvre des références théoriques psychanalytiques, qui sont d'ailleurs dans votre livre, en dehors du cadre séance, dans un cadre institutionnel ?

Paul Fustier : Je suis parti d'un constat statistique qui est que 50% des interventions des psychologues en institution sont de style indirect, c'est-à-dire qui ne s'adressent pas directement à un client mais qui sont soit formalisées, des réunions, soit très informelles, des contacts qui ont lieu dans les couloirs avec les personnels, des éducateurs ou des soignants. Ils ont une pratique professionnelle originale très différente de la pratique professionnelle psy puisqu'ils travaillent dans la durée et souvent sans référentiels ou modes d'approche très précis, très particuliers. Cela fonctionne de manière très empirique.

Les psychologues, très fréquemment, reçoivent des demandes de la part des éducateurs ou des soignants concernant ce qui se passe, le sens que cela a, parfois des questions naïves telles que : "qu'est-ce qu'il faut faire ?". Une forme de réponse qui ne me paraît pas bonne c'est de répondre de façon non directive, en retrait, sans contact avec les personnes qui demandent ; ce qui ne me paraît pas non plus très ajusté, c'est de répondre en disant implicitement "si ça se passait dans un système de séances, on pourrait dire ceci ou prendre tel type de positionnement". Il me semble important d'éviter que les psychologues ne se trouvent un peu impuissants dans ces situations simplement parce que l'articulation entre le référentiel psychanalytique et le dispositif est, à mon avis, différente dans un dispositif "du quotidien" de ce qu'elle est dans un cadre de séances, que ce soit dans la cure ou dans les psychothérapies de groupe. J'essaie de montrer qu'il est possible de penser quelque chose dans ce dispositif très mou, très lâche que représente une vie en institution. Il faut

recréer quelque chose de l'ordre d'une "psychologie du quotidien" afin de repérer ce qui peut se produire d'important. L'idée c'est qu'il ne faut pas tout psychologiser : une bonne partie de la vie d'une institution c'est pour moi de la banalité, il ne se passe rien sur le plan psychologique, voire il vaut mieux qu'il ne se passe pas trop de choses, que ça ne soit pas trop compris ni analysé ; mais il y a des moments forts qu'on peut très bien arriver à repérer. Ce sont des moments où le dispositif de l'institution fait surgir des éléments extrêmement archaïques et il importe d'en saisir le sens et de travailler sur le type de positionnement qu'on peut demander à des professionnels dans ces cas là. Cela intéresse les soignants et les éducateurs, mais cela intéresse les psys auxquels il est demandé concrètement sur le terrain de participer à cette élaboration et d'arriver à faire penser une équipe sur ce qui se joue.

Ce qui est peu développé dans la littérature psychologique, ce sont les effets particuliers de l'articulation entre un référent théorique et un dispositif institutionnel par rapport à son articulation avec un dispositif type cure. C'est pourquoi je consacre un passage assez long où j'essaie de mettre au premier plan la notion d'étagage par rapport à la notion de transfert. La notion d'étagage est plus économique pour comprendre ce qui se passe que la notion de transfert qui tend à devenir une notion universelle et vague qui finalement n'informe plus, tellement elle est générale.

Comment cela s'articule à l'Université, c'est un autre problème dont je ne me rend vraiment compte, en raison de ma fonction, qu'au niveau du DESS. En DESS, un stagiaire en psychologie c'est quelqu'un qui perd une bonne partie de son temps, au sens de la productivité, à ne pas trop savoir ce qu'il a à faire, à subir des demandes, à être fortement sollicité à droite et à gauche sans trop savoir ce qu'il peut faire de cette situation vague et confuse. Je pense donc qu'il est intéressant pour les psychologues praticiens d'avoir des modèles d'analyse qui débouchent sur des propositions concernant des positions professionnelles. Au sujet du psychologue, il y a un chapitre dans le

livre, "le porte-croyance", où je reprend principalement le texte d'Octave Mannoni pour essayer de montrer ce qu'il en est de la réalité et ce qu'il en est de la part idéalisée qui est déposée sur le personnage du psychologue, cette sorte de reste que le psychologue a à comprendre s'il veut avoir une intervention non défensive par rapport aux demandes qui lui sont faites.

C.P. : Est-ce que le psychologue n'est pas, en ce sens, vis-à-vis de l'éducateur dans la même position que l'éducateur vis à vis de l'enfant : devant faire le deuil d'une position idéalisée ?

P.F. : Oui, il y a un effet de cascade : ça fait un tour qui se termine sur le psychologue. Les réponses du psychologue doivent être de telle nature qu'effectivement elles puissent permettre un renvoi entre l'éducateur et l'enfant dans une espèce de miroir réfléchissant. Les éducateurs ont souvent un problème de deuil de l'idéal, et le psychologue aussi peut avoir ce problème, mais il peut avoir au contraire l'impression qu'il ne sert à rien. Les jeunes psychologues ont très fréquemment un sentiment d'impuissance. C'est l'inverse de la toute-puissance auquel il est confronté parce qu'on lui pose sans arrêt des questions qui le mettent en échec : "qu'est-ce qu'il faut faire pour éviter que les carreaux se cassent ?".

Quand parfois je m'immerge dans des équipes non formées, ce sont des questions de ce type qui sont posées et qui sont terribles à recevoir parce qu'on ne peut rien en faire. Ou plutôt, pour en faire quelque chose, il faut vraiment élaborer un travail. Or si la question est une question trop concrète "qu'est-ce qu'il faut faire quand...", c'est en soi difficile à moduler, cela ne peut se travailler que dans une relativité, c'est-à-dire par des détours. Il faut réfléchir à des positionnements qui ne peuvent pas être, à mon avis, neutres, parce qu'on ne peut pas, quand on est éducateur ou soignant, fonctionner dans une neutralité comme seule dimension de la pratique, sinon l'institution s'effondre. Si le psychologue indique que l'équipe devrait se comporter comme un

psychologue, cela ne marche pas : il faut décadrer l'utilisation de la psychologie. C'est important que les équipes arrivent à distinguer la psychologie du psychologue dans sa position professionnelle.

C. P. : Est-ce que la formation "à l'étude de cas" qui fait partie de la formation de base des psychologues n'induit pas à répondre aux demandes "d'explications" des équipes ?

P. F. : C'est une question compliquée. J'aurais tendance à dire que quand le psychologue travaille sur un cas et qu'il va en parler c'est plus les modalités de la transmission que ce qu'il sait sur le cas qui importent. Ce que je constate c'est que quand on arrive à transmettre quelque chose d'une certaine façon, il y a une sorte de reprise ou de bascule de la représentation que les vis-à-vis avaient du cas. Lorsque des informations sont transmises avec un degré d'empathie suffisant pour qu'on arrive à reconnaître ce qui se passe dans la relation, il est très intéressant de voir à ce moment-là chez les éducateurs ou les soignants qu'une question s'ouvre et que vacillent des certitudes. Ce n'est pas la formation en elle-même, je crois, qui fait vaciller la certitude, c'est la façon dont on arrive à communiquer en étant soi-même partie prenante dans l'information. C'est un peu ce que les éducateurs font aussi quand ils réalisent des métaphores.

C. P. : Est-ce que c'est ce que vous appelez position énigmatique ?

P. F. : Oui c'est ça. La position énigmatique est très difficile à prendre parce que les soignants sont pris dans l'idée qu'il faut qu'ils réussissent. Il y a une espèce d'idéologie du client-roi, psychiquement : il faut réaliser la demande ; et comme on ne peut pas la réaliser, on est déçu donc on dit "c'est pas bien" ou bien "je sais bien que ce n'est de toute façon pas possible". Même la position prudente consistant à dire "on sait bien qu'on ne peut pas être parfait" ne me paraît pas la bonne, il vaut mieux dire "on sait bien qu'heureusement on est en échec". C'est

à partir de cet échec qu'il faut travailler et maintenir l'énigme, que je rencontre sans arrêt dans le travail avec les équipes, qui est "pourquoi tu fais ça ?", "est-ce que tu fais ça pour moi ?". C'est la grande question pour la personne carencée quand elle rencontre un

interlocuteur. C'est cette énigme là qu'il faut faire travailler et à laquelle il ne faut pas répondre. C'est notre problème à tous : qui est l'autre ? Qui est-il pour moi ? Qui suis-je pour lui ? Qu'est-ce que je peux en attendre ou non ? Cette question engage tout un travail,

question à laquelle on ne peut jamais répondre... C'est l'énigme de la naissance...

Propos recueillis
par Sabine Vallette

PETITES ANNONCES

Concours de l'Observatoire de la Vie Etudiante

ouvert aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Ce concours est destiné à encourager les recherches sur les conditions de vie étudiante par les étudiants eux-mêmes, quelles que soient les disciplines (urbanisme, architecture, géographie, sociologie, gestion et économie, sciences de la vie, sciences du langage...)

Les travaux devront être adressés à l'Observatoire de la Vie Etudiante, 8 rue Jean Calvin, 75005 PARIS, avant le 15 octobre 1993. Les prix sont de 2 000F à 8 000F

Prix de Psychologie appliquée à la Nutrition (prix Jean Trémolière)

Ce prix récompense un ouvrage éclairant la psychologie alimentaire ou nutritionnelle, les conduites alimentaires individuelles ou collectives.

Le travail présenté peut être un ouvrage publié en librairie, une thèse de Doctorat en Médecine, de Doctorat en Pharmacie, de Doctorat ès Sciences, un Mémoire de C.E.S. de Psychiatrie, un DEA ou Doctorat de Philosophie, Psychologie, de Sociologie ou d'Histoire.

Le montant du prix est de 10 000F.

Les ouvrages doivent parvenir à l'APRID (Association des Praticiens pour l'Information en Nutrition et Diététique), 64 rue de Miromesnil, 75008 PARIS, avant le 31 décembre 1993.

Prix du jeune chercheur de la ville de Lyon

Deux prix de 30 000 F :

- l'un dans le domaine des sciences de la vie, de la matière et de la technologie,
- l'autre dans le domaine des sciences humaines, littéraires, sociales, économiques et juridiques.

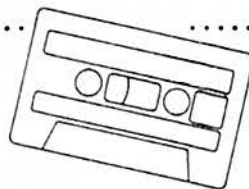
Les candidats doivent avoir suivi une partie au moins de leur cursus universitaire ou de leur formation de chercheur, dans l'une des Universités ou Grandes Ecoles ou l'un des Laboratoires de Recherche de la Communauté Urbaine de Lyon.

Les travaux à la base de la recherche doivent avoir été initiés ou réalisés dans l'un des organismes précités ou concerner directement la Ville de LYON.

Les candidats doivent être nés après le 31 décembre 1963, dans toutes les disciplines, hormis les chercheurs médecins qui doivent être nés après le 31 décembre 1958.

Les dossiers devront parvenir au plus tard le 10 décembre 1993 au secrétariat de J.-M. Dubernard, Adjoint au Maire, Hôtel de Ville, place de la Comédie - BP 1065 - 69205 LYON CEDEX 01, tél. 78.27.71.31, poste 3086.

Cassettes audio des conférences FPP BON DE COMMANDE



NOM et Prénom :

Adresse (pour l'envoi par courrier) :

Liste des enregistrements :

Nom et titre :

-
-
-
-
-

Signature :

Prix de la cassette à l'unité : 25 Frs

Pour l'envoi par courrier ajouter :

pour 1 cassette : 9,00 Frs de 2 à 3 : 10,00 Frs

de 4 à 6 : 18,00 Frs de 7 à 12 : 22,00 Frs

de 13 à 25 : 29,00 Frs

..... X 25, 00 Frs =

+ Frais de port =

TOTAL =

Chèque à l'ordre de : M. l'Agent Comptable de l'Université LUMIERE-Lyon 2 à adresser : Secrétariat de Psycho. F.P.P., 16 quai C. Bernard, 69007 LYON

LIBRE A VOUS...

A propos de l'enquête sur les différentes formations de psychologie

Merci à toutes et à tous pour votre aide dans ma recherche. En effet, vous avez été très nombreux à répondre bien que les conditions n'aient pas toujours été idéales pour remplir mes questionnaires.

Je vous communiquerai les résultats de cette enquête dès que possible (probablement à la prochaine rentrée scolaire).

En attendant, je vous souhaite bonne continuation dans vos études.

Michèle MIEHE

Bilan et perspectives du journal

A court terme tout d'abord...

Le sommaire du prochain numéro de Canal Psy qui sortira environ mi-septembre n'est pas encore arrêté. Sans doute sera-t-il comme le présent, axé sur des infos pratiques. Signalez-nous celles qui ont pu vous manquer aux précédentes rentrées afin que nous n'omettions rien d'essentiel au parcours du combattant qu'est chaque inscription...

A plus long terme...

Pour faire le point sur les quatre numéros parus cette année et préparer ceux à venir :

Réunion autour de Canal Psy
le mardi 6 juillet 93 à 16h
16, quai C. Bernard (vers la salle 116 D)

Ouverte à tous : lecteurs, usagers, passants du journal, pour dire ce qu'ils y trouvent ou pas, ce qu'ils lisent ou pas (ou pas du tout) afin de réfléchir à ce qu'il est utile, ou souhaitable d'y trouver sur le fond, la forme, le style.

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez aussi nous envoyer vos idées par écrit.

Rectificatif et complément d'information

- Dans l'article de J.-M. BALLESTER en page 4 de Canal Psy n°3, un morceau de phrase a disparu. Voici la phrase dans son entier :

"En sept ans, elle est donc passée de deux cents à huit cents adhérents, sur une population de plus de mille huit cents étudiants."

- A la suite de l'article de F. DUMONT, en page 10 du même numéro, en présentation de la CIPPREL, nous n'avons pas précisé l'adresse du siège social : 66 cours Vitton, 69006 LYON. Tél. : 78.52.83.99.

Suite de la page 1

psychopathologie des alliances, pactes et contrats dans les liens intersubjectifs de couple, de groupe, de famille ou d'institution ; les processus de nouage intersubjectif de symptômes, les séparations et l'achoppement de leurs élaborations intrapsychiques et intersubjectives, notamment dans les relations précoces, et plus particulièrement chez les enfants autistes.

Renseignements administratifs (dossier d'information sur la scolarité, conditions d'admission, retrait et dépôt des dossiers de candidature) : Secrétariat du 3ème cycle de psychologie, 78.77.23.83.

- Date de retrait des dossiers : à partir du 15 juin 1993.

- Entretien préalable avec un directeur de recherche : avant le 15 juillet 1993 sur R.V.

- Date limite du dépôt des candidatures : 6 septembre 1993.

- Liste d'admission : 13 octobre.

Renseignements scientifiques :

- Centre de Recherche en Psychologie et Psychopathologie Cliniques, Institut de Psychologie. Tél. : 78.77.24.90.

Pour les entretiens préalables avec les Prs Chouvier, Kaës, Roussillon, s'adresser à l'Institut de Psychologie, Secrétariat du 3ème cycle : 78.77.23.83.

- Laboratoire de Psychiatrie Communautaire, CHS du Vinatier, 95 bd. Pinel, 69500 BRON, tél. : 72.35.86.47, pour les entretiens préalables avec le Pr Hochmann.



CANAL PSY

Institut de Psychologie
Université LUMIÈRE-Lyon 2
5 av. P. Mendès France
69676 BRON CEDEX
Tél : 78.77.23.23
Fax : 78.74.22.17

Directeur de la publication
Eric FROMENT
Président de l'université

Directeur délégué de la publication
Alain-Noël HENRI

Rédaction
Sabine VALLETTE

Conception et réalisation
Gaëlle CHEVRIER

CANAL PSY

est en vente

à BRON : à ELYPSY (s. 114 K) et au secrétariat de 3e cycle (s. 126 K)
en ville : au secrétariat FPP (16 quai C. Bernard, s. 116 D)